



Division de l'Encadrement et des Personnels Administratifs et Techniques

DIEPAT/15-684-929 du 02/11/2015

RECRUTEMENT D'UN MEDECIN CONSEILLER TECHNIQUE DU DSDEN DU VAUCLUSE

Référence : article 31-1-V du décret statutaire n° 1195 du 27 novembre 1991 modifié

Destinataires : Mesdames et Messieurs les médecins de l'éducation nationale 1ère classe

Dossier suivi par : Mme PALOT - Tel : 04 42 91 72 37 - Fax : 04 42 91 70 06 - mel : mireille.palot@ac-aix-marseille.fr et ce.diepat@ac-aix-marseille.fr

L'emploi de médecin conseiller technique du directeur des services départementaux de l'éducation nationale du Vaucluse est vacant au 1^{er} janvier 2016.

La fiche de poste figure sur l'annexe ci-jointe.

Les personnels intéressés sont invités à faire acte de candidature dans les 4 semaines qui suivent la présente publication auprès de Monsieur le Recteur de l'académie d'Aix-Marseille - Rectorat de l'Académie d'Aix-Marseille – Direction des Ressources Humaines – Division des Personnels Administratifs, Techniques et d'Encadrement – Bureau des Personnels Techniques, place Lucien Paye – 13651 Aix-en-Provence – Tel. : 04 42 91 70 00.

Le dossier de candidature, adressé par la voie hiérarchique et avec avis du Recteur de l'académie d'origine pour les candidats extérieurs à l'académie de d'Aix-Marseille, comprendra les éléments suivants :

- curriculum vitae détaillé,
- lettre de motivation qui mentionnera les coordonnées complètes (adresse, téléphone portable, mel),
- copie du dernier arrêté d'avancement d'échelon,
- les deux derniers comptes rendus d'entretien professionnel,
- toute pièce jugée utile pour valoriser le dossier.

Une copie du dossier de candidature sera simultanément adressée sous format pdf par courriel à : ce.cabinet-ia@ac-aix-marseille.fr., au Dr Pierre Taudou, Médecin Conseiller technique auprès du Recteur de l'académie d'Aix-Marseille (pierre.taudou@ac-aix-marseille.fr) ainsi qu'à ce.diepat@ac-aix-marseille.fr

Une copie de ce dossier sera adressée, directement par le candidat, au bureau ministériel DGRH C2 – 1, 72 rue Regnault, 75243 Paris cedex 13.

Personne à contacter à la DSDEN 84 :

Monsieur le directeur académique des services départementaux de l'éducation nationale de Vaucluse
49 rue Thiers
84 007 AVIGNON
Tel : 04.90.27.76.06

Mail : ce.cabinet-ia@ac-aix-marseille.fr

Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Gérard MARIN, Directeur des Relations et des Ressources Humaines

Bourse interministérielle de l'emploi public

Intitulé du recruteur : Ministère de l'éducation nationale/ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche – Académie de Vaucluse

Organisme de rattachement : Académie d'Aix-Marseille

Localisation : Avignon

Catégorie : A – Médecin de l'éducation nationale

Intitulé : Médecin conseiller technique auprès du Directeur académique des services de l'éducation nationale de Vaucluse

Poste à pourvoir le 1^{er} janvier 2016

Adresse : Direction des services départementaux de l'éducation nationale de Vaucluse
49 rue Thiers
84 007 AVIGNON

Statut : Médecin de l'éducation nationale de 1^{ère} classe, classé en groupe III par arrêté du 3 septembre 2012, détaché dans l'emploi de conseiller technique, débute à l'indice brut 841 et culmine à la hors-échelle A.

Description de la fonction :

Le conseiller technique responsable départemental est placé sous l'autorité du DASEN.

Il est chargé d'appliquer dans le département la politique nationale et académique dans le domaine de la santé scolaire. A cet effet, il définit et coordonne les différentes actions à caractère médical et sanitaire menées par les médecins de l'éducation nationale. Il organise les activités et participe à la planification des moyens propres du service de santé scolaire.

Il doit se positionner au sein du système éducatif et système de santé, connaître l'organisation et le fonctionnement institutionnel, savoir informer, communiquer et conseiller dans le champ de la santé.

Les missions et les fonctions des médecins de l'éducation nationale – conseillers techniques sont définies par la circulaire n°2001-013 du 12 janvier 2001 publiée au B.O. spécial du 25 janvier 2001

Conditions particulières d'exercice :

Conformément aux dispositions du décret n°91-1195 du 27 novembre 1991 modifié, portant dispositions statutaires applicables au corps des médecins de l'éducation nationale et à l'emploi de médecin de l'éducation nationale - conseiller technique, peuvent être nommés dans un emploi de médecin de l'éducation nationale-conseiller technique du groupe II ou du groupe III, les médecins appartenant à un corps ou cadre d'emplois de fonctionnaires de l'Etat, des collectivités territoriales et des établissements publics qui en dépendent, y compris ceux visés à l'article 2 de la loi n°86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière, titulaires d'un grade d'avancement et comptant au moins huit ans de services effectifs en qualité de médecin dans l'un de ces corps, cadres d'emplois ou emplois.

Personne à contacter (nom, téléphone, courriel) :

Monsieur le directeur académique des services départementaux de l'éducation nationale de Vaucluse
49 rue Thiers
84 007 AVIGNON
Tel : 04.90.27.76.06

Mail : ce.cabinet-ia@ac-aix-marseille.fr

Modalités de candidature :

Les candidats doivent faire acte de candidature dans les 4 semaines qui suivent la présente publication auprès de Monsieur le Recteur de l'académie d'Aix-Marseille - Rectorat de l'Académie d'Aix-Marseille – Direction des Ressources Humaines – Division des Personnels Administratifs, Techniques et d'Encadrement – Bureau des Personnels Techniques, place Lucien Paye – 13651 Aix-en-Provence – Tel. : 04 42 91 70 00.

Le dossier de candidature, adressé par la voie hiérarchique et avec avis du Recteur de l'académie d'origine pour les candidats extérieurs à l'académie de d'Aix-Marseille, comprendra les éléments suivants :

- curriculum vitae détaillé,
- lettre de motivation qui mentionnera les coordonnées complètes (adresse, téléphone portable, mel),
- copie du dernier arrêté d'avancement d'échelon,
- les deux derniers comptes rendus d'entretien professionnel,
- toute pièce jugée utile pour valoriser le dossier.
-
-

Une copie du dossier de candidature sera simultanément adressée sous format pdf par courriel à : ce.cabinet-ia@ac-aix-marseille.fr, au Dr Pierre Taudou, Médecin Conseiller technique auprès du Recteur de l'académie d'Aix-Marseille (pierre.taudou@ac-aix-marseille.fr) ainsi qu'à ce.diepat@ac-aix-marseille.fr . L'objet du mail mentionnera le numéro de l'annonce BIEP.

Une copie de ce dossier sera adressée, directement par le candidat, au bureau ministériel DGRH C2 – 1, 72 rue Regnault, 75243 Paris cedex 13.